

COLLEGE PRIVE MONGO BETI YAOUNDE

ANNEE SCOLAIRE	EVALUATION	EPREUVE	CLASSE	DUREE	COEFFICIENT
2024-2025	N°4	ECM	1ER ACD	02H	02

PARTIE A : LA VERIFICATION DES RESSOURCES 9pts

A1 – LA VERIFICATION DES RESSOURCES 5PTS

Dans une production de 10 à 15 lignes, présente deux (02) manifestations du Terrorisme.

A2- LA VERIFICATION DES SAVOIR-ETRE 4PTS

Soit la citation suivante :

« L'humanité court à son suicide si le monde n'accepte pas la non-violence ». Mahatma Gandhi.

- a) Ressors 02 attitudes civiques exprimées dans cette pensée 2pts.
- b) Donne 02 raisons afin de perpétrer ces attitudes 2pts

PARTIE B : LA VERIFICATION DE L'AGIR COMPETENT 9pts

THEME: La protection des personnes et des biens.

Document 1 : La lutte contre la corruption : le combat continu.

« ... Il est clair que la lutte contre la corruption au Cameroun a évoluée à travers la réforme des normes. Laquelle est passée par la création des institutions chargées de lutter contre ce fléau et les infractions assimilées.

Il s'agit entre autres des institutions administratives à savoir : l'agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) ; la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et ainsi que les institutions disciplinaires telles que le Conseil de discipline budgétaire et financière ; le Tribunal Criminel Spécial ; ... au plan financier, la CONAC ; grâce à ses investigations, freine le gaspillage des fonds publics en dévoilant des cas de mauvaises gestion ; de fraude fiscale ; d'exécution des projets non conformes aux normes ainsi que des cas de fonctionnaires fictifs...

Pour sa part ; l'ANIF a récemment révélé qu'au cours de la période allant du 1 er janvier au 31 Décembre 2017 ; les flux financiers liés aux infractions ; à la corruption, aux détournements des deniers publics ; aux faux et usage de faux ; aux trafics et fraudes diverse s'élèvent à 256 milliards de F environ

...
[Https : WWW.Cameroun Tribune.cm](https://WWW.CamerounTribune.cm) ; consulté le 29/01/2019.

DOCUMENT 2 :

Article 66 : le président de la République ; le premier ministre ; les ministres du gouvernement et assimilés, le président et les membres du bureau de l'Assemblée Nationale. Le président et les membres du bureau du Sénat, les députés les sénateurs, tout détenteur d'un mandat électif, les Secrétaire Généraux des ministères et assimilés, les directeurs des entreprises administrations centrales, les directeurs généraux des entreprises publiques et parapubliques, les magistrats, les personnels des administrations chargés de l »assiette ; du recouvrement et du maniement des recettes

publiques (...) doivent faire une déclaration de leurs biens et avoirs au début et à la fin de leur mandat ou leur fonction...

Extrait de la Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.

Consigne : rédige une production dont les grandes lignes représentent sur les tâches ci-après :

- 1- Présente deux (02) institutions administratives chargées de la promotion et de la préservation de l'intégrité morale au Cameroun. **3pts**
- 2- Montre par deux arguments les conséquences des détournements des fonds publics sur les conditions de vie des citoyens Camerounais. **3pts**
- 3- Propose deux (02) solutions permettant de lutter efficacement contre les détournements de fond publics au Cameroun. **3pts**

Présentation : **2pts**